

CONJONCTURE

Octobre 2019 : n°8

Royaume-Uni : comment les grandes banques ont renoué avec les bénéfices

La crise financière de 2008 a marqué de son empreinte l'environnement macroéconomique, réglementaire et légal du Royaume-Uni. S'en est suivie une longue période de consolidation du secteur bancaire. Si les grandes banques britanniques sont parvenues à améliorer leurs performances au cours de la période récente, elles sont désormais exposées à de nouveaux défis, à commencer par l'incertitude entourant le Brexit. Cette incertitude ne devrait pas se dissiper immédiatement après le dénouement du Brexit, car il leur faudra encore s'adapter à la perte du passeport européen et éventuellement faire face à une contraction de la demande sur leur marché.

Par Laure Baquero

p.2

Des produits nets bancaires en hausse depuis 2016

p.6

Amélioration du coefficient d'exploitation malgré la réforme Vickers

p.7

Mieux capitalisées, les banques réduisent leurs coûts mais plus leurs actifs

p.12

Récente amélioration du résultat et incertitudes à court terme

DIRECTION DES ETUDES
ECONOMIQUES

Eco
CONJONCTURE



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Royaume-Uni: comment les grandes banques ont renoué avec les bénéficiaires

Laure Baquero

La crise financière de 2008 a marqué de son empreinte l'environnement macroéconomique, réglementaire et légal du Royaume-Uni. S'en est suivie une longue période de consolidation du secteur bancaire. Si les grandes banques britanniques sont parvenues à améliorer leurs performances au cours de la période récente, elles sont désormais exposées à de nouveaux défis, à commencer par l'incertitude entourant le Brexit. Cette incertitude ne devrait pas se dissiper immédiatement après le dénouement du Brexit, car il leur faudra encore s'adapter à la perte du passeport européen et éventuellement faire face à une contraction de la demande sur leur marché.

Plus de dix ans après la crise financière et à l'approche du Brexit, nous nous intéressons à la santé du secteur bancaire britannique, ou plus particulièrement à celle de ses cinq principaux acteurs - Barclays, HSBC, Lloyds, RBS et Standard Chartered - qui totalisaient encore 76% du montant total des actifs du secteur en 2018¹. Hétérogènes du point de vue de la répartition de leurs activités par zone géographique et par pôle de métier, ces banques sont toutes implantées de longue date (depuis le XVIII^e ou le XIX^e siècle) au Royaume-Uni.

Le secteur bancaire britannique a été durement frappé par la crise de 2008. Les pertes bancaires enregistrées au Royaume-Uni pour la seule période 2008-2012 se sont élevées à près de 10% du PIB, et l'Etat britannique a dû intervenir en recapitalisant la troisième et la quatrième banque en termes d'actifs. Les cinq grandes banques britanniques ont en outre continué d'enregistrer des pertes par la suite, de sorte que la phase de consolidation suivant la crise s'est prolongée jusqu'en 2015-2016. Depuis, le secteur bancaire britannique, appréhendé à travers ces cinq groupes bancaires, a vu ses résultats se redresser. Plus rentables au prix d'efforts de restructuration et de maîtrise des coûts, elles sont également plus solides.

Elles paraissent ainsi mieux à même désormais de faire face aux évolutions actuelles et futures à court et moyen terme. Sur le plan légal et réglementaire, il s'agit par exemple de la réforme Vickers, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, ou encore de l'application de la *Fundamental Review of the Trading Book* (FRTB) à partir de 2022². A plus court terme, il s'agit encore de se conformer à la directive européenne PSD2, plus ou moins complémentaire de l'*open banking* en place au Royaume-Uni depuis le 1^{er} janvier 2018 (par décision de la *Competition and Markets Authority* d'août 2016), en vertu duquel les banques sont tenues de partager leurs données clients avec d'autres acteurs

financiers afin de « favoriser l'innovation au service des consommateurs ».

Ces deux éléments s'inscrivent en cohérence avec la volonté des pouvoirs publics britanniques d'accroître la concurrence dans le secteur bancaire national, ce qui s'est matérialisé par l'apparition de nouvelles banques, souvent digitales, appelées « challengers » ou « néo-banques ». Enfin, les banques traditionnelles comme les banques *challenger* évoluent dans un environnement caractérisé par une politique monétaire accommodante et une source d'incertitude majeure entourant le Brexit, même si les institutions publiques de l'Union européenne (UE) et du Royaume-Uni se sont évertuées à minimiser les risques³. La Banque centrale d'Angleterre (Bank of England, BoE) estime que les banques *challenger* pourraient être plus affectées par un Brexit désordonné que les banques dites historiques. Les enjeux sont toutefois de taille pour les cinq banques de notre échantillon et se posent en des termes différents pour les grandes banques de détail, d'une part, dont les activités sont concentrées sur le Royaume-Uni, et pour les banques présentant des portefeuilles plus diversifiés, d'autre part, qui doivent repenser l'organisation de leurs activités dans l'UE.

Des produits nets bancaires en hausse depuis 2016

À l'issue de plusieurs années consécutives de baisse, le produit net bancaire (PNB) agrégé des cinq banques de notre échantillon est tombé à GBP 97,5 mds en 2016, son plus bas niveau depuis la crise financière⁴. Il est depuis lors reparti à la hausse pour atteindre

¹ Données SNL à fin 2018 : calculs sur la base des comptes consolidés des banques, caisses d'épargne, mutuelles, etc.

² La FRTB est un nouveau volet de réglementation bancaire initialement publié en janvier 2016, et actualisé en janvier 2019 de sorte que son entrée en vigueur a été différée à 2022 avec une période de transition allant jusqu'à 2027. Elle revoit en profondeur la manière dont les banques évaluent les risques induits par leurs activités de marché. Elle sera assortie d'une adaptation des exigences en capital.

³ BNP Paribas, *Brexit : déclinaison financière, les grandes lignes*, Conjoncture mars 2019

⁴ Les comparaisons avec la période précédant la crise (i.e. jusqu'à l'année 2008 incluse) sont rendues délicates par l'évolution sensible du périmètre des banques de notre échantillon de banques britanniques avec notamment le rachat d'une partie de ABN AMRO par RBS en 2007, celui d'une partie de Lehman Brothers par Barclays en 2008 et de HBOS par Lloyds en 2008. Même après retraitement, nous ne considérons le périmètre suffisamment homogène qu'à partir de 2009, année à partir de laquelle nous faisons débuter la période d'observation.



GBP 106,4 mds en 2018 (cf. tableau A en annexe). Cette embellie a en outre été confirmée par les revenus enregistrés au titre du premier semestre 2019 (+3,1% en g.a.).

Nette progression des produits nets d'intérêt et d'autres produits d'exploitation depuis 2016

Le déclin du PNB depuis le début de la décennie jusqu'en 2016 a touché toutes ses composantes. Si depuis la dynamique s'est inversée pour les produits nets d'intérêt et les autres produits nets d'exploitation, ce n'est pas le cas pour les commissions nettes. Ainsi, au fur et à mesure des années, la structure du PNB s'est déformée en faveur des produits nets d'intérêt et au détriment des commissions nettes. Reflet des différences entre les modèles d'activité des cinq banques étudiées, ainsi que de l'environnement macroéconomique, cette évolution est presque exclusivement portée par Lloyds et RBS, tandis que Barclays et Standard Chartered enregistrent des mouvements opposés. Or ces dernières, ainsi que HSBC, présentent un *business model* plus diversifié, relevant de la banque universelle.

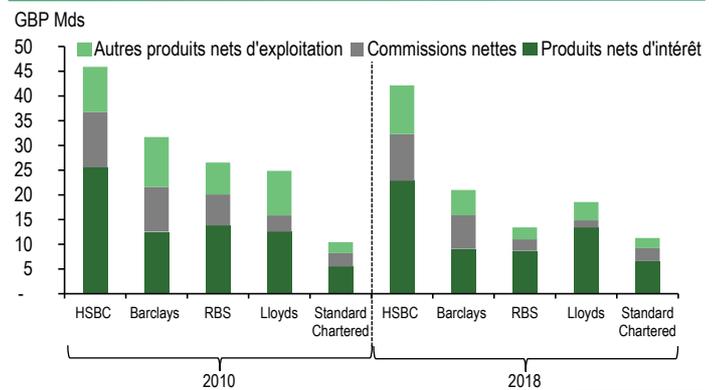
Les ventilations géographiques et par métier de leur PNB révèle en effet des profils similaires pour Lloyds et RBS, qui concentrent la quasi-totalité de leurs activités au Royaume-Uni et essentiellement dans la banque de détail (respectivement 60% et 63% de leur PNB en 2018, contre respectivement 25% et 37% pour les activités de marché). À l'inverse, HSBC et Standard Chartered sont davantage orientées vers l'Asie, avec respectivement 55% et 68% de leur PNB en 2018, et les métiers de la banque de financement et d'investissement (BFI), avec respectivement 54% et 56% du PNB en 2018. Enfin, Barclays présente un profil plus équilibré avec 55% de son PNB dédié à la banque de détail, d'une part, et 52% au marché britannique, d'autre part (contre 46% à la banque de marché et 36% au marché nord-américain en 2018).

Les revenus nets d'intérêt tirés par la banque de détail

Les produits nets d'intérêt représentent désormais 57% du PNB de notre échantillon (vs 50% en 2010) et progressent de 3,6% depuis 2016, après avoir reculé de 3,5% entre 2010 et 2016 (en taux de croissance annuel moyen, TCAM). Cette hausse est essentiellement portée par Lloyds, dont les revenus nets d'intérêt représentent désormais près des trois quarts de son PNB, contre la moitié au début de la décennie (graphique 1). Ceci coïncide avec le recentrage des activités de Lloyds sur la banque de détail. De façon générale, les grandes banques de détail de notre échantillon présentent une part de produits nets d'intérêt en proportion de leur PNB plus importante que leurs concurrents.

Les autres produits nets d'exploitation ont progressé en moyenne annuelle de 12,3% entre 2016 et 2018 (après -11,0% entre 2010 et 2016, en TCAM), de sorte que leur contribution à la croissance du PNB de notre échantillon avoisinait celle des produits nets d'intérêt, alors que leur poids dans celui-ci était bien inférieur avec 22% en 2018 (vs 26% en 2010). Cette dynamique fut principalement le fait d'HSBC (+10,2% en moyenne).

Ventilation du PNB des grandes banques britanniques en 2010 et 2018



Graphique 1

Source : SNL

Les commissions continuent de peser sur la dynamique du PNB agrégé, reflétant un tassement des activités de marché

Après un repli annuel moyen de 5,7% entre 2010 et 2016, les commissions nettes peinent à se redresser et affichent encore une croissance négative au cours de la période récente (-0,3% entre 2016 et 2018 en TCAM). Ce faisant, leur poids dans le PNB a décliné continuellement, passant de 23% en 2010 à 21% en 2018. Cette tendance intervient dans un contexte de recul des grandes banques britanniques (similaire à celui des banques européennes) dans les classements de parts de marché des principaux métiers de la BFI, même si Barclays résiste (tableau 1).

Et si les cinq banques de notre échantillon ont contribué collectivement à la baisse des commissions nettes au début de la décennie, les profils diffèrent dans la période récente. Elles sont en effet en hausse pour Standard Chartered grâce à ses activités en Asie, tandis qu'elles stagnent pour HSBC, du fait des moindres volumes d'activités enregistrés dans la banque d'investissement en Europe et en Amérique du Nord. La baisse se poursuit en revanche pour RBS et Lloyds – les commissions nettes de cette dernière étant largement liées à des frais de tenue de compte et de possession de carte bancaire plutôt qu'à des activités de marché⁵.

Ce faisant, parmi les grands pays européens, le Royaume-Uni est celui où la part de commissions nettes en proportion du PNB est la plus faible (graphique 2 et graphiques A et B en annexe). Le poids des commissions nettes dans le PNB de l'échantillon britannique était déjà faible il y a dix ans, mais leur montant agrégé était alors largement supérieur à celui des mêmes échantillons d'autres pays européens⁶ (EUR 31,5 mds au Royaume-Uni contre EUR 25,4 mds pour la France et EUR 15,1 mds pour l'Allemagne en 2005). Ce n'était plus le cas en 2018, les grandes banques françaises l'ayant dépassé (EUR 34 mds pour la France contre EUR 25,7 mds pour le Royaume-Uni en 2018).

⁵ Lloyds 2019 Half-year results

⁶ Pour chaque pays, les échantillons bancaires sont constitués des cinq ou six premières banques en termes de fonds propres Tier 1 sur base consolidée. Ainsi, l'échantillon des grandes banques françaises agrège les comptes consolidés des groupes BPCE, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Société Générale.



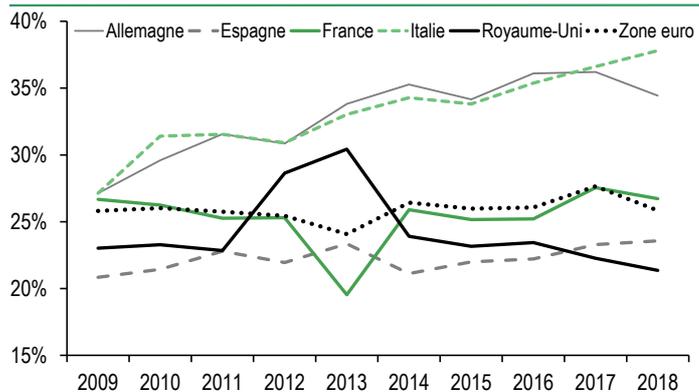
Classement des banques selon leurs parts de marché mondiales par type d'activité

| Rang | 2007 - 2008 | 2017 - 2018 | 2007 - 2008 | 2017 - 2018 | 2007 - 2008 | 2017 - 2018 | 2007 - 2008 | 2017 - 2018 |
|-----------------|-----------------|------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| | Obligations | | Actions | | Métiers de financement | | Fusion - acquisition | |
| 1 ^{er} | JP Morgan | JP Morgan | JP Morgan | Morgan Stanley | JP Morgan | JP Morgan | Goldman Sachs | Goldman Sachs |
| 2 ^e | Barclays | BoA - Merrill Lynch | Citi | Goldman Sachs | Citi | BoA - Merrill Lynch | Bank of America Merrill Lynch | Morgan Stanley |
| 3 ^e | Citi | Citi | Goldman Sachs | JP Morgan | RBS | Citi | JP Morgan | JP Morgan |
| 4 ^e | Goldman Sachs | Goldman Sachs | UBS | Citi | Bank of America | Wells Fargo | Morgan Stanley | Citi |
| 5 ^e | Deutsche Bank | Barclays | Morgan Stanley | BoA - Merrill Lynch | BNP Paribas | Barclays | Citi | Barclays |
| 6 ^e | Merrill Lynch | Morgan Stanley | Merrill Lynch | Credit Suisse | Deutsche Bank | Goldman Sachs | UBS | BoA - Merrill Lynch |
| 7 ^e | Morgan Stanley | HSBC | Credit Suisse | UBS | Barclays | Deutsche Bank | Credit Suisse | Lazard Ltd Evercore Partners Inc |
| 8 ^e | Bank of America | Wells Fargo | Deutsche Bank Lehman Brothers | Deutsche Bank | Crédit Agricole | RBC Capital Markets | Deutsche Bank | |
| 9 ^e | UBS | Deutsche Bank | Brothers | Barclays | Goldman Sachs | HSBC | Lehman Brothers | Credit Suisse |
| 10 ^e | HSBC | TD Securities | CICC | CICC | Credit Suisse | BNP Paribas | Lazard Ltd | Deutsche Bank |
| | RBS (11) | Lloyds (32) | Barclays (14) | HSBC (23) | HSBC (13) | Stan Chart (33) | RBS (12) | HSBC (21) |
| Autres | | Stan Chart (41) | HSBC (15) | | Stan Chart (27) | Lloyds (48) | Barclays (20) | Stan Chart (138) |
| | | RBS (86) | RBS (38) | | Lloyds (47) | RBS (93) | HSBC (21) | |
| | | | Stan Chart (61) | | | | Stan Chart (71) | |

Tableau 1

Source : Bloomberg

Commissions nettes en proportion du PNB des grandes banques internationales



Graphique 2

Source : SNL, calculs BNP Paribas

Un marché britannique très disputé

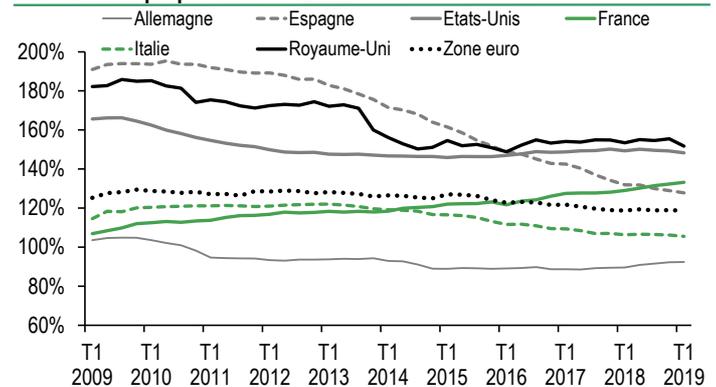
Les évolutions récentes décrites ci-dessus interviennent dans un contexte macroéconomique caractérisé par la reprise de l'endettement des agents privés non financiers.

Reprise de l'endettement des agents non financiers

Ils s'étaient désendettés durant les années suivant la crise financière, de sorte que le ratio de leur dette sur PIB avait retrouvé des niveaux plus soutenables (185,8% au 3^e trimestre 2009 vs 148,8% au 1^{er} trimestre 2016, cf. graphique 3).

Cela s'était en outre accompagné d'un recours des sociétés non financières (SNF) aux financements de marché plutôt qu'au crédit bancaire (cf. graphique C en annexe).

Comparaison internationale de la dette des agents privés non financiers en proportion du PIB



Graphique 3

Source : Banque de France

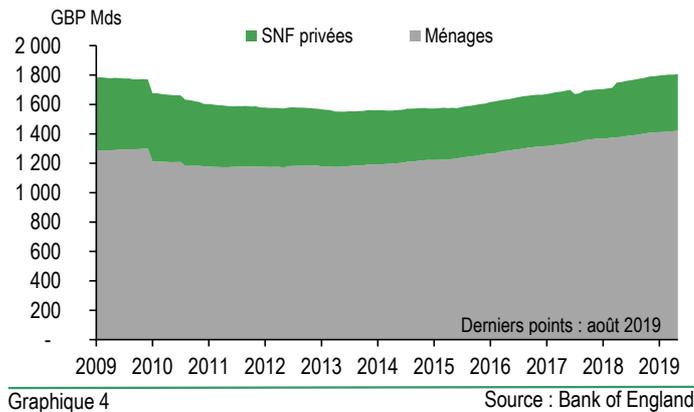
Le taux d'intermédiation est à nouveau en hausse depuis mi-2016, en lien avec la progression plus rapide des flux de dette bancaire que ceux de dette de marché (respectivement +34% et +7% entre le 2^e trimestre 2016 et le 4^e trimestre 2018).

L'encours du crédit aux agents non financiers augmente, lui, à un rythme mensuel compris entre 3,5% et 4,0% depuis début 2016 (en glissement annuel). Il a ainsi, retrouvé puis dépassé depuis novembre 2018 son niveau antérieur à la crise exprimé en valeur, à la faveur de la



croissance soutenue des prêts bancaires aux ménages depuis 2014 (graphique 4).

Encours du crédit bancaire des agents privés non financiers au Royaume-Uni



Concurrence accrue dans le secteur bancaire britannique et notamment sur le segment de la banque de détail

Avec l'augmentation récente du nombre d'établissements de crédit établis sur son territoire national, le Royaume-Uni va à contre-courant de la tendance observée dans l'Union européenne (UE)⁷. Cette hausse est cohérente avec la volonté des pouvoirs publics britanniques de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, notamment pour limiter le phénomène de « *too big to fail* », si tant est qu'ils prennent des parts de marché aux très grandes banques plutôt qu'aux établissements de moindre envergure. Il s'agissait également de l'une des recommandations de la commission Vickers, qui a donné lieu à la réforme du même nom (cf. infra). Peu de temps après, en 2013, la *Financial Conduct Authority* (FCA) et la *Prudential Regulation Authority* (PRA) étaient créées avec le mandat explicite, entre autres choses, de promouvoir la concurrence. C'est à ce titre qu'elles ont simplifié le processus d'obtention d'un agrément bancaire au Royaume-Uni. À titre d'illustration, une enquête menée par la *Competition Market Authority* (CMA) sur la banque de détail entre 2013 et 2017 a fait état des facteurs limitant la concurrence dans le secteur et fut suivie de la délivrance de quinze nouveaux agréments bancaires.

Par la suite, les autorités britanniques ont continué de promouvoir l'ouverture du secteur bancaire. En témoigne l'*open banking*, instauré au 1^{er} janvier 2018. Depuis lors, les neuf plus grandes banques britanniques, dont les cinq de notre échantillon, sont tenues d'autoriser les nouvelles entreprises bénéficiant d'un agrément à accéder directement à leurs données clients en matière de comptes bancaires dédiés aux transactions courantes. L'objectif est d'améliorer les conditions de choix des consommateurs, mais ce dispositif est pour l'heure peu connu. Les pouvoirs publics continuent néanmoins de promouvoir l'ouverture du secteur bancaire et voient même au-delà puisqu'ils aspirent à ce que l'*open banking* fasse place à l'*open finance* pour étendre les évolutions technologiques et le partage des données clients à l'ensemble du secteur financier et non plus aux seules grandes

banques. Ils pourraient être aidés en cela par l'entrée en application de la directive européenne PSD2, même si sa pleine entrée en vigueur a été reportée par décision de la FCA⁸.

Des marges en progression au prix d'un léger accroissement du risque

Les établissements de crédit britanniques n'ont que très modérément répercuté les relèvements du taux d'intérêt directeur de la BoE survenus depuis novembre 2017⁹ (cf. infra). C'est particulièrement vrai s'agissant des nouveaux prêts à l'habitat pour les particuliers, dont le taux moyen s'est stabilisé en 2018 à 2,1%, après être passé de 4,8% en 2009 à 2,0% en 2017 (graphique D en annexe). Au 31 août 2019, la proportion des prêts à taux fixe était sensiblement plus élevée dans la production nouvelle de prêts à l'habitat (94%) que dans l'encours (72%), ce qui traduit un renforcement supplémentaire de la préférence des particuliers pour les taux fixes. À l'inverse, les SNF empruntaient davantage et de plus en plus à taux variable (78% du stock et 85% des nouveaux prêts). L'encours des prêts bancaires aux ménages constituant près de 80% de l'encours global des prêts au secteur privé non financier (graphique 4), ses caractéristiques sont prépondérantes quant à la sensibilité des marges d'intérêt aux taux de marché. Les taux correspondants sont fixes avec des horizons de deux à cinq ans. En nette baisse jusqu'en 2017 pour les nouveaux prêts et jusqu'en 2018 pour le stock, ils se sont stabilisés malgré l'augmentation des taux souverains à deux et cinq ans enregistrée en 2018. La marge apparente mesurant l'écart entre les taux fixes pratiqués par les établissements de crédit au Royaume-Uni et les taux souverains de référence s'est ainsi réduite (s'agissant des nouveaux prêts comme du stock, cf. graphique D en annexe).

Progression du rendement moyen des actifs dans un contexte de taux faibles

La politique monétaire actuelle et la concurrence accrue contribuent à limiter les marges des banques britanniques. De même que les autres systèmes bancaires des pays développés, les grandes banques britanniques ont d'abord vu leurs marges d'intérêt progresser en 2008 et 2009 grâce à la baisse rapide du coût des ressources bancaires. Puis, elles se sont lentement érodées, des actifs à moindre rendement se substituant progressivement à des actifs à rendement plus élevé.

Le rendement moyen du portefeuille d'actifs¹⁰ de notre échantillon a légèrement progressé au cours de la période récente (2016-2018, graphique 5) malgré la baisse puis la stabilisation à un niveau bas des

⁸ La directive PSD2 a été adoptée en janvier 2018 pour une entrée en vigueur du texte national de transposition prévue le 14 septembre 2019. Elle énonce que les banques et prestataires de paiement doivent faciliter l'accès à leurs données clients via des *Application Programming Interface* (API). Elle vise en outre à renforcer la sécurité de l'accès aux comptes des clients pour les paiements effectués sur internet. Les préparatifs n'étant pas achevés, la FCA s'est engagée le 13 août 2019 à ne pas prendre de mesure à l'encontre des entreprises qui ne seraient pas prêtes à condition qu'elles puissent prouver qu'elles se sont préparées.

⁹ Bank of England, *Inflation report*, May 2019

¹⁰ Le rendement moyen du portefeuille d'actifs rapporte les intérêts reçus aux actifs productifs.

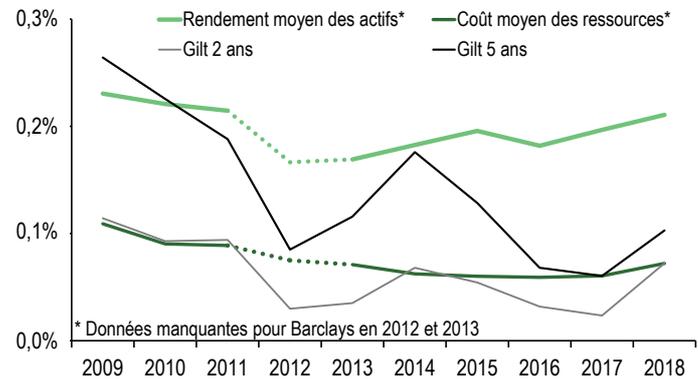
⁷ BCE, données sur base consolidée



taux fixes pratiqués par les banques britanniques. Cela dissimule des divergences entre, d'une part, Lloyds et RBS dont le rendement moyen des actifs a stagné, tandis que, d'autre part, il progressait pour Barclays, HSBC et Standard Chartered dont les portefeuilles sont plus diversifiés (cf. supra).

Par ailleurs, l'écart entre le rendement moyen du portefeuille d'actifs et le coût moyen des ressources¹¹ de notre échantillon s'est légèrement creusé depuis 2016 (graphique 5), expliquant la croissance des marges nettes d'intérêts. Ces évolutions ont concerné les cinq banques de notre échantillon, et tout particulièrement Lloyds, dont le coût moyen des ressources a sensiblement baissé (de 1,0% en 2016 à 0,4% en 2018) à la faveur d'intérêts versés divisés par 2,5 sur cette période, contrastant avec la stabilité du rendement moyen de ses actifs (autour de 2,3%).

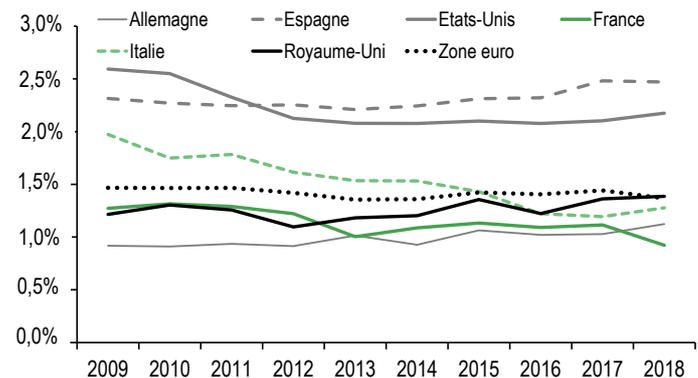
Coût moyen des ressources et rendement brut moyen des actifs des cinq grandes banques britanniques au regard des taux de marché



Graphique 5 Source : SNL, Datastream

Au cours de la période récente, les marges nettes d'intérêt des grandes banques britanniques se sont légèrement redressées et s'établissent désormais à un niveau convenable en comparaison internationale.

Marges nettes d'intérêt en proportion des actifs productifs des grandes banques internationales



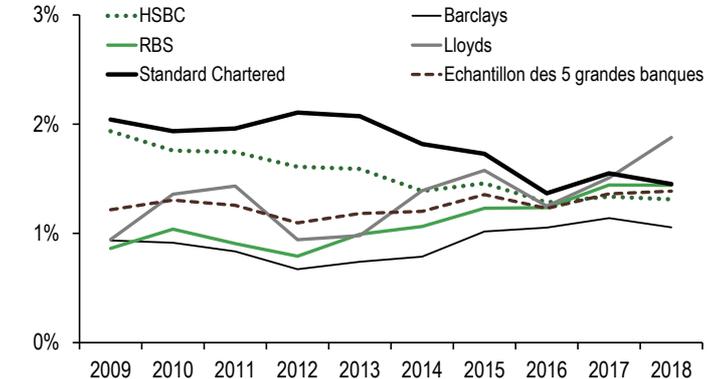
Graphique 6 Source : SNL, calculs BNP Paribas

¹¹ Le coût des ressources rapporte les intérêts versés aux actifs productifs.

Notre échantillon est à cet égard dans la moyenne européenne (graphique 6). Les marges des grandes banques britanniques apparaissent proches de celles des grandes banques de la zone euro dans son ensemble, malgré des différences notables entre les politiques monétaires de la BOE et de la BCE. Cela témoigne de l'importance de facteurs autres que la politique monétaire pour expliquer le niveau des marges. Les marges de l'échantillon britannique dépasseraient toutefois celles de la zone euro si on considérait ces dernières en faisant abstraction de la marge des grandes banques espagnoles¹².

En dépit de sa plus grande exposition à la banque de détail britannique, parmi les établissements de notre échantillon Lloyds a affiché la meilleure performance en termes de marge nette d'intérêt au cours de la période récente (graphique 7).

Marge nette d'intérêt en proportion des actifs productifs des grandes banques britanniques



Graphique 7 Source : SNL

La politique monétaire devrait quant à elle continuer de reposer sur des taux bas pour quelques temps encore. Elle pourrait être soumise à un durcissement ou à un assouplissement selon le dénouement du Brexit et ses conséquences sur le Royaume-Uni, notamment sur le taux de change de la livre sterling. Pour l'heure, l'inflation avoisine les 2% en rythme annuel (*modulo* la surprise à la baisse à 1,7%, g.a., enregistrée en août 2019), cible de la BoE.

Amélioration du coefficient d'exploitation malgré la réforme Vickers

Le coefficient d'exploitation¹³ agrégé des cinq grandes banques britanniques s'établissait à 64,5% fin 2018, ce qui les maintient dans la moyenne européenne (graphique 8). Le coefficient d'exploitation de notre échantillon s'est globalement détérioré de 2009 à 2016, les frais généraux ayant progressé davantage que le PNB. Depuis 2016, les banques ont accru leurs efforts pour maîtriser leurs coûts (-4,2% TCAM), tout en enregistrant un PNB en hausse (+4,4% en

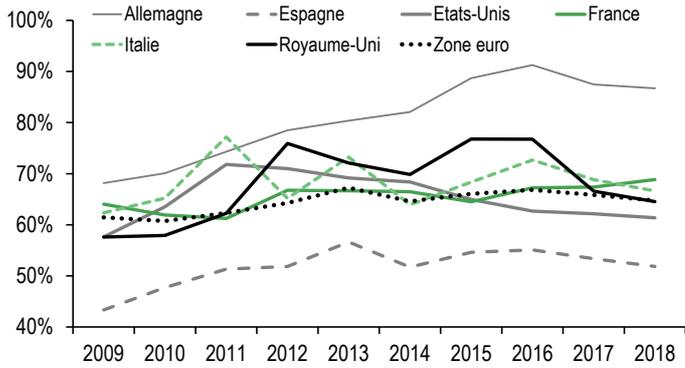
¹² BNP Paribas Espagne : un système bancaire convalescent, Conjoncture février 2018

¹³ Le coefficient d'exploitation rapporte les frais généraux au produit net bancaire.



TCAM, cf. supra) de sorte que le coefficient d'exploitation a reculé sur la période récente (graphique 9).

Coefficient d'exploitation des grandes banques internationales

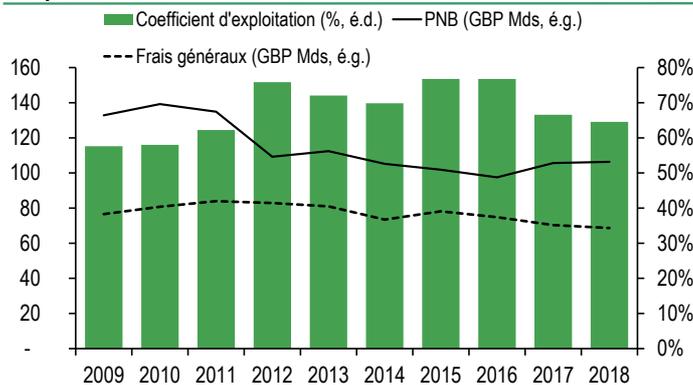


Graphique 8

Source : SNL, calculs BNP Paribas

L'effort constaté depuis 2016 a surtout porté sur la réduction des autres charges d'exploitation (amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dépenses en communication et marketing, contribution moyenne de -3,2%, etc.), par opposition aux frais de personnel qui diminuent dans une moindre mesure (contribution moyenne de -1,1%). Les efforts accomplis sur la période récente, et notamment sur les frais de personnel, sont d'autant plus notables que les banques britanniques devaient mettre en œuvre les restructurations nécessaires à l'application de la réforme Vickers (encadré infra). Elles devaient être prêtes au 1^{er} janvier 2019 et avoir d'ici là, entre autres obligations, dupliqué certaines fonctions support (informatique, ressources humaines, etc.) impliquant des coûts supplémentaires.

Coefficient d'exploitation des grandes banques britanniques et ses composantes



Graphique 9

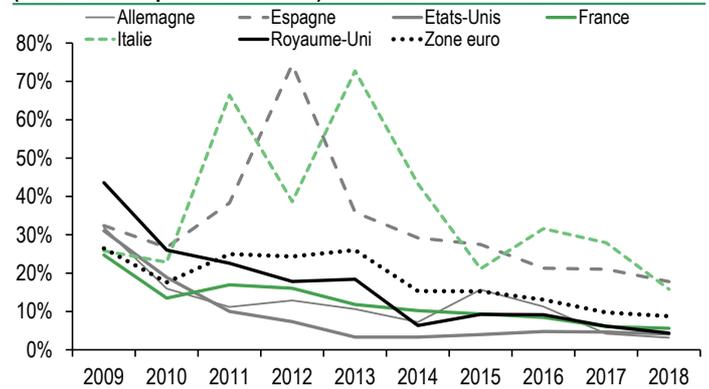
Source : SNL

Mieux capitalisées, les banques réduisent leurs coûts mais plus leurs actifs

Un coût du risque globalement maîtrisé

Le ratio de coût du risque (coût du risque rapporté au PNB) de notre échantillon de grandes banques britanniques figure parmi les plus faibles en Europe à la faveur d'une baisse quasi-ininterrompue depuis 10 ans (graphique 10). Au cours de la période récente (2016 – 2018), le coût du risque a baissé alors que les banques devaient augmenter leurs provisionnements pour se conformer à la norme comptable IFRS 9, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018¹⁴. Au sein de l'échantillon britannique, les ratios de coût du risque sont désormais relativement proches (graphique 11) nonobstant la diversité de leurs sources de revenus en termes de métiers et de zones géographiques.

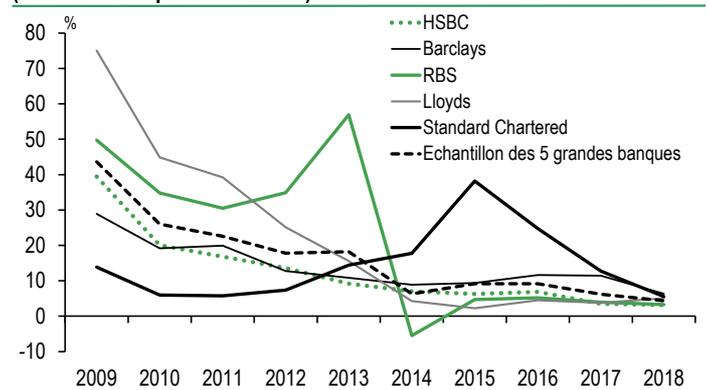
Ratio de coût du risque des grandes banques internationales (dotations aux provisions / PNB)



Graphique 10

Source : SNL

Ratio de coût du risque des grandes banques britanniques (dotations aux provisions/PNB)



Graphique 11

Source : SNL

¹⁴ BNP Paribas, *Les effets de la première adoption d'IFRS 9 sur les banques d'Europe du Sud*, Conjoncture nov. 2018

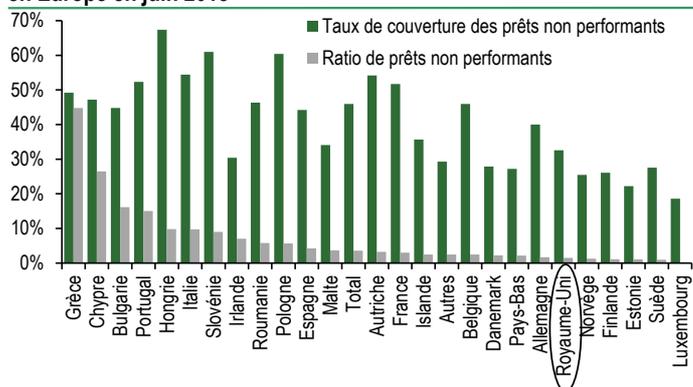


L'hétérogénéité des portefeuilles de prêts se retrouve moins dans les proportions de prêts non performants, assez semblables, que dans les taux de couverture, très différents d'une banque à l'autre.

Bonne qualité du portefeuille des prêts

L'échantillon présente une faible proportion de prêts non performants, et ce depuis plusieurs années déjà. Il se distingue de ceux des autres pays européens, présentant un taux similaire de prêts non performants, par un taux de couverture de ces prêts relativement important (graphique 12)¹⁵, laissant présumer un taux élevé de pertes anticipées, sans que cela n'affecte toutefois les prêts jugés performants. L'examen de ces indicateurs par banque permet de constater que Standard Chartered se détache de ses concurrents en présentant un taux de couverture des prêts non performants élevé et croissant (57,2% en juin 2018 contre 54,0% en décembre 2017), alors que son taux de prêts non performants est proche de la moyenne de l'échantillon et orienté à la baisse (1,9% pour Standard Chartered contre 1,5% pour l'échantillon en juin 2018, cf. graphique 13), de même que son stock d'actifs financiers classés en phases 2 et 3 d'IFRS 9^{19,16}.

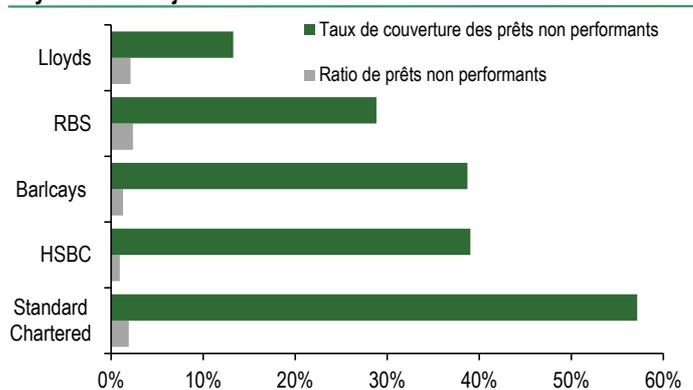
Ratios de prêts non performants et taux de couverture correspondants en Europe en juin 2018



Graphique 12

Source : EBA

Ratios des prêts non performants et leur taux de couverture au Royaume-Uni en juin 2018



Graphique 13

Source : EBA

¹⁵ L'échantillon de l'EBA comprend les cinq banques de notre échantillon, ainsi que Nationwide. Les données de cette dernière ne modifient cependant pas substantiellement les résultats de l'EBA cités ici.

¹⁶ Standard Chartered Annual report 2018

Les importantes disparités entre les taux de couverture de prêts non performants pratiqués par les cinq banques de notre échantillon peuvent être éclairées par les structures très différentes de leurs portefeuilles de prêts. Ainsi, les provisions sur expositions non performantes de Standard Chartered portent essentiellement sur les prêts aux sociétés non financières (SNF) à hauteur de 89%. C'est également le cas d'HSBC (à hauteur de 76%), mais la banque sino-britannique présente un taux d'exposition aux activités non performantes sur ce segment inférieur à celui de Standard Chartered (1,83% vs 5,65%). À l'opposé, RBS et Lloyds présentent des taux de prêts non performants plus élevés (respectivement 2,4% et 2,1% tous portefeuilles confondus), mais cela semble davantage lié à leurs activités de prêts aux ménages, qui représentent respectivement 61% et 46% de leurs provisions au titre des expositions aux activités non performantes. Or, l'activité de prêt immobilier, prépondérante dans les prêts aux ménages, est caractérisée par un taux de récupération généralement plus élevé que pour les autres catégories de prêt, ce qui contribue à expliquer le décalage existant entre les taux de couverture pratiqués par les banques de notre échantillon.

La proportion d'emprunts risqués progresse à l'échelle nationale

Les statistiques afférentes aux prêts immobiliers accordés à des particuliers britanniques par l'ensemble des institutions monétaires et financières présentes sur le marché – et non plus par notre seul échantillon de cinq banques – témoignent de quelques évolutions notables ces dernières années. Ainsi ces prêts sont-ils de plus en plus souvent accordés à des couples plutôt qu'à des personnes seules. Dans un environnement de taux durablement bas favorisant le gonflement des prix immobiliers, cela permet aux emprunteurs d'acquiescer des biens à des prix plus élevés. Mais cela s'accompagne surtout d'une augmentation de la proportion d'emprunteurs dits « risqués » (dont le ratio rapportant le montant de l'emprunt au revenu est supérieur à 3 pour un couple et 4 pour un emprunteur seul, cf. graphique 14). La répercussion de l'augmentation du risque sur les taux s'est toutefois heurtée au fort degré de concurrence (cf. supra). *In fine*, cela pourrait induire une hausse du coût du risque durant les prochaines années.

Soucieux de préserver à la fois les volumes et les marges, les établissements de crédit ont élargi la distribution de leurs prêts vers des profils plus risqués. Cette évolution peut être appréhendée à travers le ratio prêt-valeur (*loan to value*), qui rapporte le montant du prêt à l'origination à la valeur du bien financé. Le profil d'un emprunteur est d'autant plus risqué que son ratio est élevé. Or, la part des nouveaux prêts à l'habitat dont le ratio prêt-valeur excède 90% est passée de 3,3% au 1^{er} trimestre 2018 à 4,5% un an plus tard, et à 5,5% au 2^e trimestre 2019, soit le niveau le plus élevé depuis fin 2008.

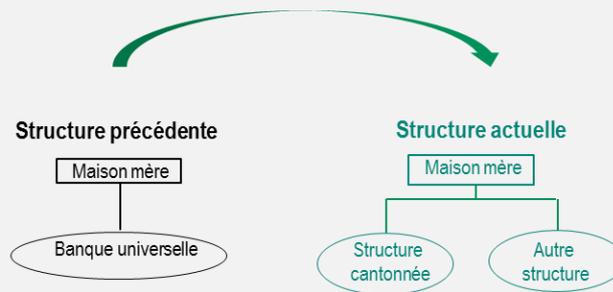
En comparaison de la situation qui a suivi l'éclatement de la crise financière de 2008, ces stratégies sont toutefois aujourd'hui en partie mises à mal par le resserrement du surcroît de marge associé à un prêt dont le ratio prêt-valeur dépasse 90% par rapport à un prêt dont le ratio est compris entre 75% et 90%. Cela témoigne de l'intensification de la concurrence dans la banque de détail, y compris sur ce type de segment plus risqué.



Vickers ou la séparation des activités bancaires

La réforme Vickers est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Sa genèse remonte pourtant au début des années 2010 puisqu'après la crise, les autorités britanniques avaient mandaté une commission indépendante dirigée par Sir John Vickers pour évaluer le fonctionnement du secteur bancaire au Royaume-Uni et proposer des mesures d'amélioration.

Schéma 1 : Synthèse du cadre d'exercice bancaire avant et après Vickers



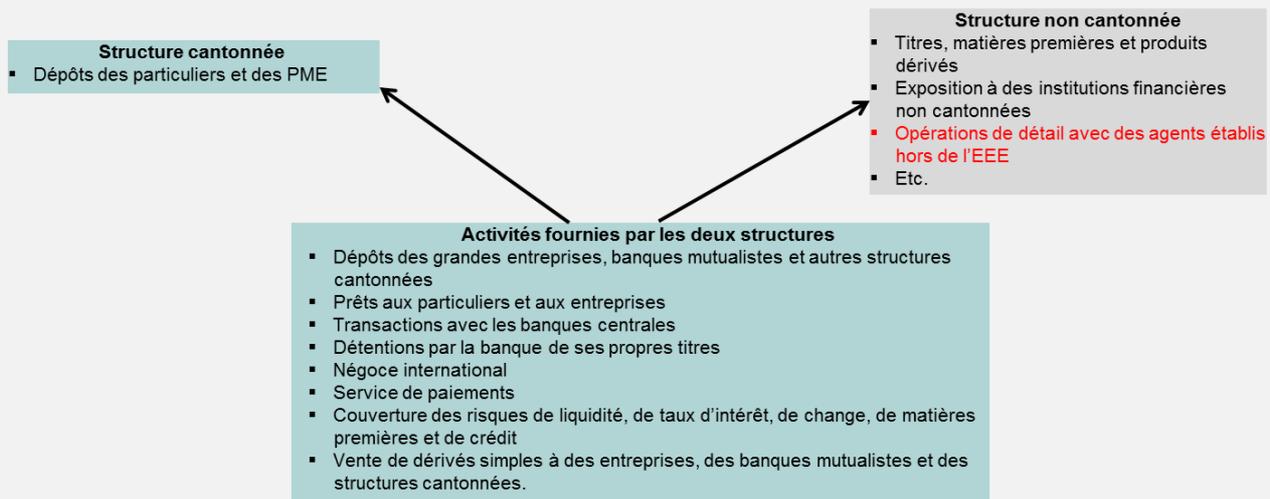
C'est ainsi qu'il a été décidé que les banques devraient séparer leurs activités de détail de leurs autres activités. En lieu et place de l'ancien cadre caractérisé par une maison mère chapeautant une banque universelle, les banques ont dû se restructurer de sorte qu'une maison mère contrôle, d'un côté, une banque de détail et, de l'autre, qu'une structure regroupe les autres activités bancaires (banque d'investissement, gestion d'actifs, etc. ; cf. schéma 1).

La séparation doit être financière, managériale et de gouvernance. Les activités de détail sont ainsi regroupées au sein d'une structure cantonnée, qui doit respecter les contraintes de solvabilité et de liquidité isolément du reste du groupe bancaire.

Par ailleurs, certaines activités peuvent être incluses dans l'une ou l'autre des structures à la discrétion des maisons mères. C'est par exemple le cas des prêts aux grandes entreprises (banque d'investissement) ou de certaines activités de couverture (schéma 2). La réforme Vickers stipule, en outre, que les activités de détail réalisées avec des agents établis dans l'Espace Economique Européen (EEE) peuvent figurer au sein de la structure cantonnée, contrairement à celles réalisées avec des agents établis en dehors de celui-ci. Or, cette réforme a été conçue avant le referendum sur le Brexit.

La sortie du Royaume-Uni de l'EEE pourrait donner lieu à de nouveaux ajustements de ce point de vue bien qu'en pratique, et d'après la PRA, la plupart des activités liant les banques du Royaume-Uni à des agents établis dans l'EEE ne sont pas enregistrées dans des structures cantonnées.

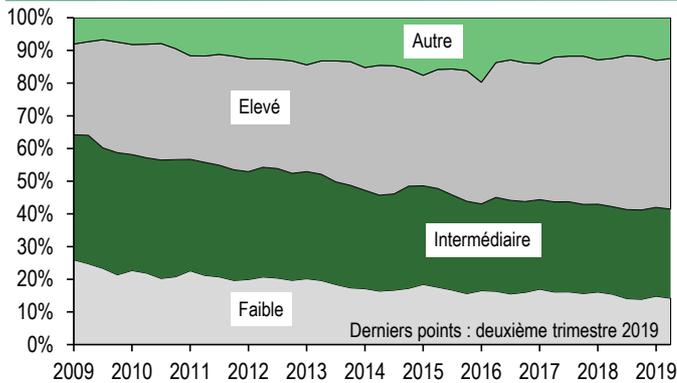
Schéma 2 : Répartition des activités bancaires conformément à la réforme Vickers



Encadré

Source : Bank of England

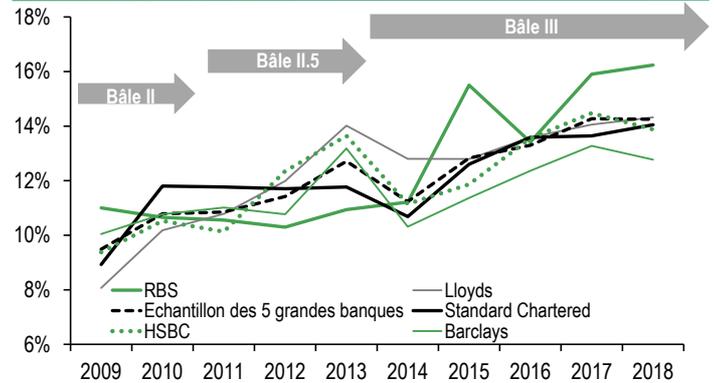
Ventilation des prêts à l'habitat selon le niveau de risque associé aux emprunteurs (couples et célibataires regroupés)



Graphique 14

Source : Bank of England

Evolution du ratio de CET1 des grandes banques britanniques



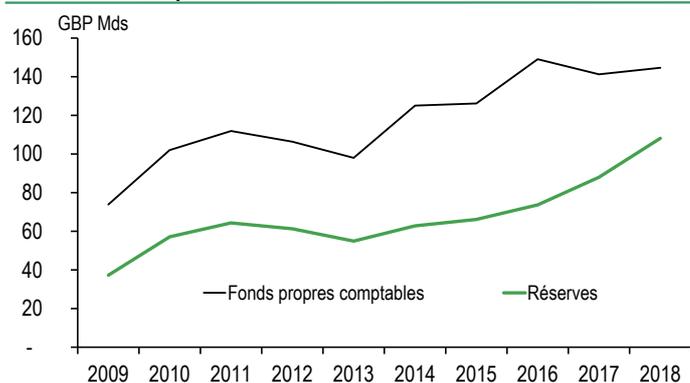
Graphique 16

Source : SNL

Des ratios CET1 stabilisés grâce à des bénéfices mis en réserve

Depuis 2011, les cinq plus grandes banques britanniques ont essentiellement procédé à des mises en réserve de bénéfices, plutôt qu'à des augmentations de capital pour se conformer aux exigences bâloises (graphique 15). Cela correspond aux pratiques constatées à plus grande échelle par la Banque des Règlements Internationaux (BRI)¹⁷. Les grandes banques britanniques estimaient par ailleurs que l'application de la norme comptable IFRS 9 serait susceptible d'altérer leur ratio CET1. *In fine*, leur ratio agrégé s'établissait fin 2018 à 14,0%, contre 14,3% fin 2017 (en *fully loaded* et moyenne pondérée par les actifs, cf. graphique 16). Cela permet aux grandes banques britanniques de satisfaire aux tests de résistance menés par la BoE en 2018, eu égard aux surcharges G-SIB imposées à HSBC, Barclays et Standard Chartered, ainsi qu'aux divers matelas assignés à l'ensemble des banques de notre échantillon.

Variation cumulée des fonds propres et des réserves de l'échantillon bancaire britannique



Graphique 15

Source : SNL

Ce succès est toutefois conditionné pour certaines banques aux hypothèses posées par la BoE (i) de bilan non statique, c'est-à-dire que les banques sont autorisées à mener des plans d'actions pour réorganiser leurs activités afin d'absorber le choc, et (ii) la possibilité de convertir « d'autres éléments de type *Additional Tier 1* » (AT1) pour renforcer leurs fonds propres dans l'éventualité où ces derniers seraient excessivement affectés par un stress important. Si Standard Chartered et RBS satisfait au test de la BoE en 2018 avec ou sans ces conditions, ce n'est pas le cas de HSBC, Barclays et Lloyds, dont le ratio de CET1 après test resterait en deçà du seuil minimum exigé par la BoE en l'absence des conditions précitées¹⁸.

L'heure n'est plus au deleveraging

Le Royaume-Uni présentait au début de la décennie un des secteurs bancaires les plus importants au monde en proportion de son PIB, avec des actifs totaux dépassant 500% en 2011 (graphique 17). À titre de comparaison, cette proportion s'élevait alors à 344% pour la zone euro dans son ensemble où le financement est pourtant moins désintermédié qu'au Royaume-Uni. De l'avis de la BoE, cela était cohérent avec la prééminence du pays dans le secteur financier mondial et en ligne avec les proportions affichées en la matière par d'autres pays ayant la même spécialisation dans cette activité^{19,20}. Le secteur financier britannique reste prépondérant au niveau international malgré le recul observé dans les activités de marché (cf. supra), tout en enregistrant une réduction de la valeur de ses actifs²¹ pour atteindre 358% en 2015, et enfin 377% en 2018 soit un niveau similaire à celui de la France.

¹⁸ BNP Paribas, *Royaume-Uni : les grandes banques britanniques résisteraient à un choc de grande ampleur, sous certaines conditions*, Eco Flash déc. 2018

¹⁹ BoE, *Why is the banking system so big and is that a problem ?* déc. 2014

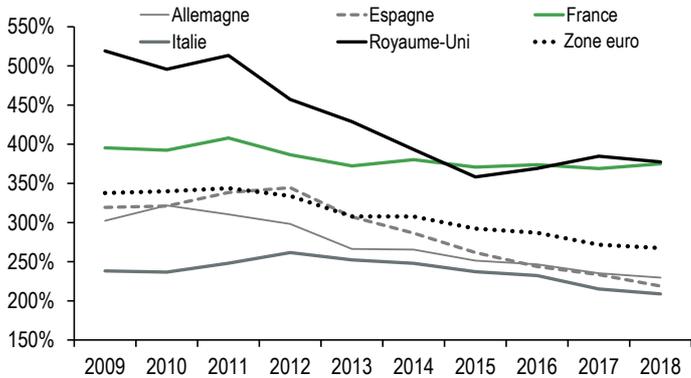
²⁰ BoE, *Mapping the UK financial system*, 2015 Q2

²¹ Les données sur bases non consolidées de la BCE indiquent que cette réduction est minoritairement le fait de cessions d'actifs, laissant à penser que l'effet de valorisation est dominant.

¹⁷ BIS (2013), *How have banks adjusted to higher capital requirements?*

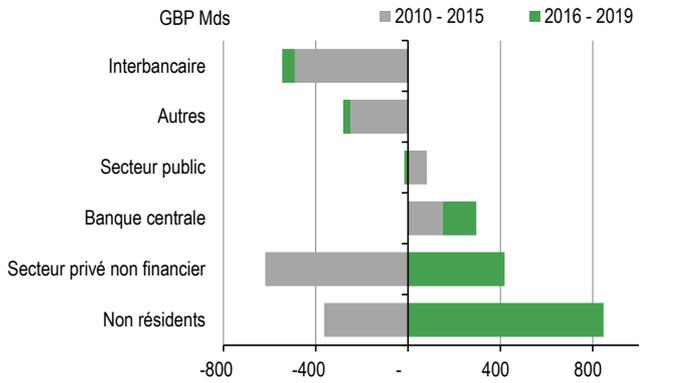


Poids des actifs totaux des institutions financières et monétaires (hors Banque centrale) en proportion du PIB dans les grandes économies de l'UE



Graphique 17 Source : BCE, Eurostat

Ventilation des actifs des institutions financières et monétaires (hors Banque Centrale) au Royaume-Uni par contrepartie



Graphique 18 Source : BoE

Après avoir continuellement diminué entre 2012 et 2016, le bilan agrégé des institutions financières et monétaires²² (IFM, hors banque centrale) britanniques est reparti à la hausse à partir de 2017 (graphique E en annexe). Cette inversion de tendance a été soutenue par une progression des encours vis-à-vis des non-résidents et du secteur privé non financier résident. La contraction des prêts interbancaires a par ailleurs été en partie compensée par la hausse des réserves auprès de la BoE inhérente, notamment, aux opérations d'achat d'actifs de cette dernière (graphique 18).

L'arrêt de *deleveraging* observé vaut aussi bien sur base sociale²³ que sur base consolidée²⁴. Excepté pour RBS, la tendance semble désormais être à la stabilisation (pour Barclays et Lloyds), voire à

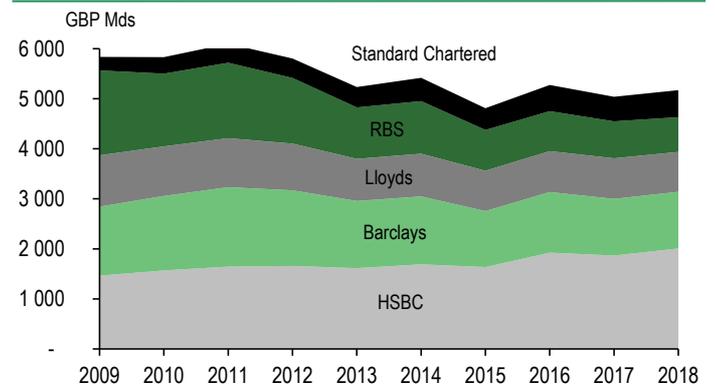
²² Le secteur des IFM regroupe la banque centrale, les établissements de crédit ainsi que les OPC monétaires. Les données considérées ici excluent la banque centrale.

²³ Données BoE des bilans agrégés des établissements de crédit établis au Royaume-Uni.

²⁴ La comparaison entre les données à l'échelle nationale et celles valant pour notre échantillon est fragilisée par la différence de mode de comptabilisation. Les données de l'échantillon considérées ici sont calculées sur base consolidée, ce qui n'est pas le cas des données à l'échelle nationale (sur base sociale et agrégées).

l'élargissement de la taille de bilan (pour HSBC et Standard Chartered) au cours de la période récente (graphique 19).

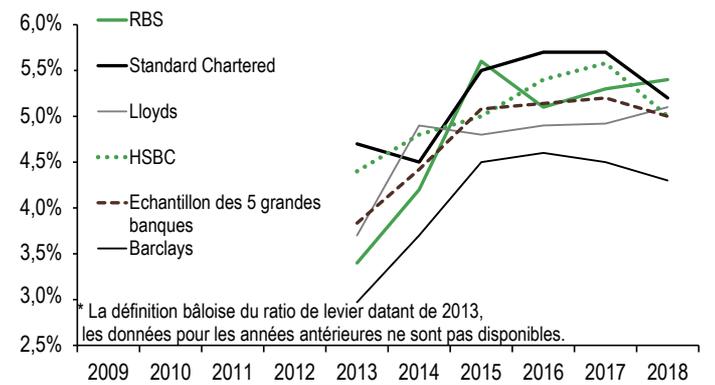
Evolution de l'actif total des 5 grandes banques britanniques



Graphique 19 Source : SNL

En 2013, le Comité de Bâle recommandait aux banques d'afficher un ratio de levier supérieur à 3%²⁵. C'est à cette époque que Lloyds et Barclays se sont inscrits dans le sillage de HSBC et RBS avec des ratios de levier nettement en hausse jusqu'en 2015. Ce fut le résultat du *deleveraging* en cours entre 2009 et 2015 (graphique 19) concomitamment avec l'augmentation des fonds propres (cf. supra, graphique 15). La relative stabilité des ratios de levier durant la période récente dissimule, quant à elle, des situations différentes selon les banques de notre échantillon. RBS se distingue avec la poursuite d'un *deleveraging* conséquent reflétant ses efforts de restructuration vers son cœur de métier (graphique 20).

Ratio de levier des grandes banques britanniques (fully loaded, définition bâloise)*



Graphique 20 Source : SNL

²⁵ La définition bâloise du ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée à partir du bilan et des engagements hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

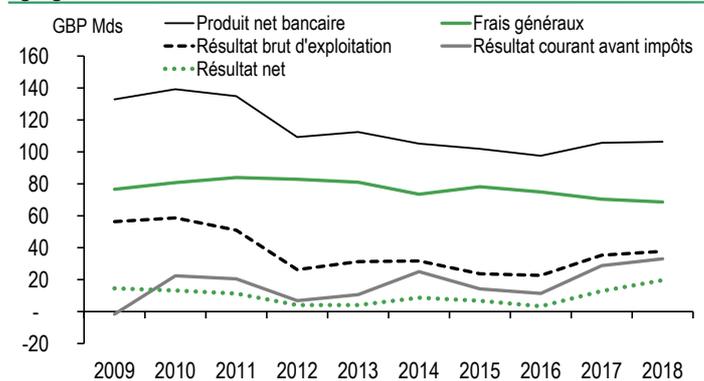
Récente amélioration du résultat et incertitudes à court terme

Aucune perte parmi les cinq grandes banques britanniques pour la première année depuis 2008

Des résultats nets à nouveau en hausse

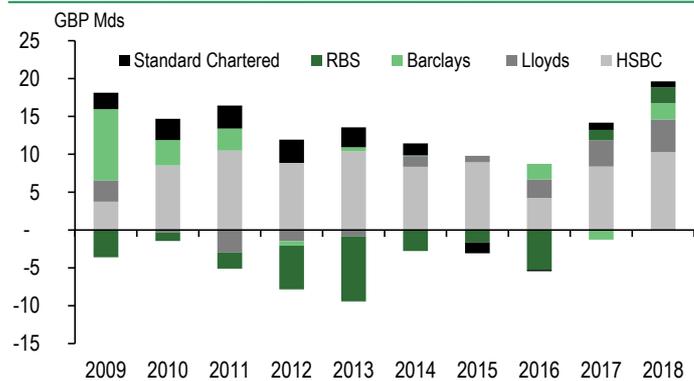
Le résultat net de notre échantillon de grandes banques britanniques progresse à nouveau nettement depuis 2016 (cf. graphique 21 et compte de résultat agrégé en annexe). En 2018, et pour la première fois depuis 2008, chacune des cinq banques de notre échantillon enregistrait un résultat net positif (graphique 22). Il a ensuite continué de progresser pour les unes ou tout du moins stagné pour les autres au premier semestre 2019 en comparaison du premier semestre 2018.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé de l'échantillon



Graphique 21 Source : SNL

Evolution du résultat net des 5 grandes banques britanniques



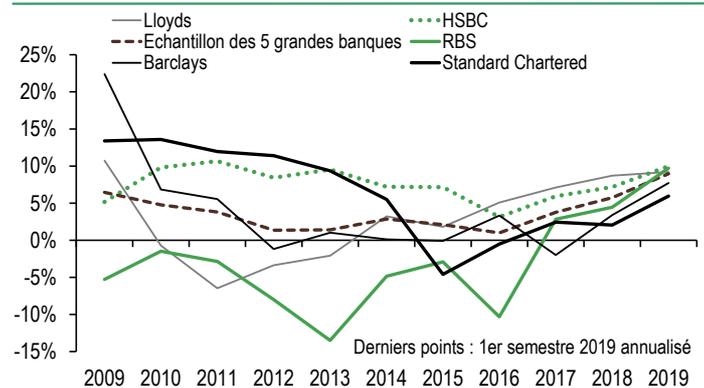
Graphique 22 Source : SNL

Quelques zones d'ombre en perspective

La rentabilité financière des grandes banques britanniques s'approche des cibles fixées par ces dernières

Les bonnes performances précédemment exposées contribuent à améliorer la rentabilité financière (RoE) des cinq grandes banques britanniques. Le RoE moyen de notre échantillon s'établissait ainsi à 5,7% en 2018 et 9,0% au premier semestre 2019²⁶ (contre 1,0% en 2016, cf. graphique 23).

Rentabilité financière des grandes banques britanniques



Graphique 23 Source : SNL

Cela s'inscrit dans un contexte général de rentabilité financière moindre dans la banque d'investissement par rapport à la banque de détail selon les calculs de la BoE²⁷, confirmée par les RoE par pôle d'activité communiqués dans les rapports annuels des cinq banques de notre échantillon en 2018.

Ce redressement est également observable dans les autres grandes économies occidentales. Les performances enregistrées au premier semestre 2019 permettent cependant à l'échantillon britannique de se hisser en tête des grandes banques de l'Union européenne^{31, 28} (graphique 24).

S'agissant de leur cible de rentabilité financière, les banques étudiées communiquent désormais plus largement sur la rentabilité de leurs fonds propres tangibles (RoTE, c'est-à-dire après déduction des dépréciations, écarts d'acquisition, etc.) que sur leur RoE. Les performances récentes étaient jusque-là encourageantes au regard des cibles fixées à horizon 2019 ou 2020, voire 2021 pour certaines banques (cf. tableau B en annexe), lesquelles sont relativement proches de celles visées par les grandes banques des autres pays européens. Mais l'environnement de plus en plus complexe a conduit

²⁶ Les ROE du premier semestre 2019 ont été annualisés afin de faciliter la comparaison avec les données annuelles 2009 - 2018. En semestriel, les RoE rapportent le montant des résultats nets enregistré au 1^{er} semestre 2019 multiplié par deux, à la moyenne des fonds propres hors intérêts minoritaires entre les 31 décembre 2018 et 30 juin 2019.

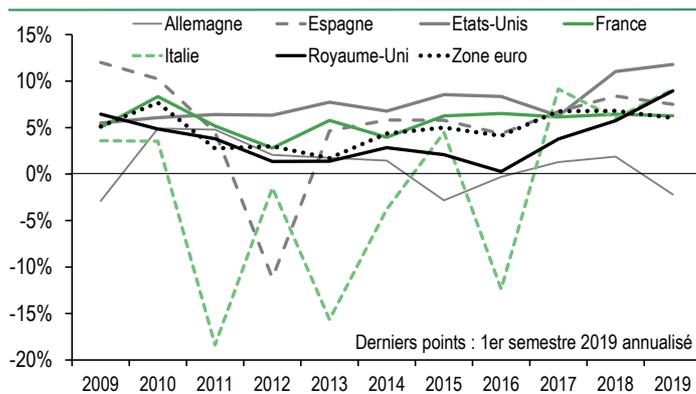
²⁷ BoE, *Financial Stability Report*, nov. 2016

²⁸ Le RoE de l'échantillon français au premier semestre 2019, reposant sur des données partielles (indisponibilité temporaire des données pour le Groupe Crédit Mutuel) est susceptible d'être révisé.



plusieurs banques de notre échantillon à prendre du recul vis-à-vis de leur objectif pour des raisons macroéconomiques et géopolitiques à l'instar de HSBC et de Standard Chartered (tensions sino-américaines), ou encore pour des motifs plus ponctuels s'agissant de Lloyds (cf. infra).

Rentabilité financière des grandes banques internationales



Graphique 24

Source : SNL, calculs BNP Paribas

Les banques britanniques rattrapées par les Payment Protection Insurances

Les *Payment Protection Insurances* (PPI) désignent des assurances souscrites par des agents privés durant les années 1990 et 2000 pour assurer leur prêt à la consommation ou à l'habitat en cas de maladie ou de perte d'emploi. Il s'avérera plus tard que certaines de ces assurances ont été vendues de façon abusive, c'est-à-dire sans en informer les clients ou selon des conditions peu transparentes. Le scandale a éclaté en 2011 et aurait déjà coûté près de GBP 40 mds au secteur bancaire britannique sous forme de provisions, mais celles-ci auraient été sous-estimées. La FCA avait en effet fixé au 29 août 2019 la date limite de dépôt des demandes de dédommagement de la part des clients s'estimant lésés. Or, le nombre de demandes a sensiblement augmenté lors des dernières semaines d'août, conduisant les grandes banques de notre échantillon à revoir à la hausse les provisions correspondantes. Il s'agit ainsi de GBP 0,6 à 0,9 md supplémentaire pour RBS pour un montant total allant jusqu'à GBP 6 mds. De même, Barclays a provisionné avec un supplément de GBP 1,6 md pour un montant total de GBP 11,2 mds. Enfin, Lloyds, première banque de prêt au Royaume-Uni, serait concernée au premier chef. Après avoir provisionné plus de GBP 20 mds à fin 2018, elle a prévu un supplément compris entre GBP 1,8 md et GBP 2,5 mds au titre de 2019. Cela l'a également amené à suspendre son programme de rachat d'actions début septembre et à revoir à la baisse son objectif de RoTE à moins de 12% pour cette année.

Le Brexit reste un facteur d'incertitude majeur

L'économie britannique semble d'ores et déjà pâtir du Brexit, alors que celui-ci n'a pas encore eu lieu. Initialement prévu pour le 29 mars, puis successivement le 12 avril et le 31 octobre 2019, il est à nouveau reporté au 31 janvier 2020 sans que le risque d'un Brexit sans accord ne puisse être totalement écarté. C'est autant d'incertitude qui pèse sur l'activité économique du Royaume-Uni. En témoigne la contraction du PIB au 2^e trimestre 2019 (-0,2% après +0,6% au 1^{er} trimestre, en

variation trimestrielle), une première depuis 2012, avec une contribution négative des investissements à la croissance. Tout en évitant une récession technique, l'économie britannique devrait rester atone et croître de 1,1% en 2019 et 0,6% en 2020 (après +1,4% en 2018 et +1,8% en 2017, en g.a.). Dans ce contexte, les banques opérant dans le pays pourraient être confrontées à une activité moins porteuse. Cela concerne la banque de détail, même si le crédit au secteur privé non financier est jusque-là resté bien orienté (cf. supra), comme les activités de marché, et en particulier celles liant des acteurs britanniques à des acteurs d'autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)²⁹. En cause : l'incertitude portant sur la date d'effet du Brexit ou encore sur le cadre légal applicable aux échanges de services financiers entre l'UE et le Royaume-Uni. Pour l'heure, rien n'a été négocié sur le sujet de sorte que, par défaut, ils devraient être soumis au régime des équivalences (moins large, moins stable que le passeport européen et non immédiat)³⁰. Néanmoins, les autorités européennes et britanniques ont veillé à ce que les contrats en cours ne soient pas interrompus, même par un Brexit sans accord, permettant d'éviter une cessation brutale des activités.

Quoi qu'il en soit, le Brexit ne réglera pas la problématique de l'autonomie des règles prudentielles britanniques au regard de celles de l'Union européenne. Après la sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni n'aura certes plus à appliquer à la lettre les règles européennes, mais reste à savoir si son cadre réglementaire restera calqué sur celui en vigueur au sein de l'Union européenne ou s'il s'en éloignera pour gagner en attractivité par exemple. Ce choix revient aux autorités britanniques, sachant que leur marge de manœuvre est de toute façon limitée sur le plan réglementaire par les recommandations établies dans le cadre de Bâle III, qui resteront le socle commun, indépendamment du Brexit. En attendant, les grandes banques britanniques se disent vigilantes et préparées, que ce soit à travers le transfert d'activités de certaines filiales existantes au sein de l'Union européenne ou l'obtention des autorisations pour développer de nouvelles activités au sein de l'UE (ce qui implique cependant des coûts de restructuration dont elles auraient pu s'affranchir en l'absence du Brexit).

Outre la mise en œuvre de Bâle III, qui concerne tous les grands systèmes bancaires, les banques britanniques ont dû s'adapter à des évolutions majeures spécifiquement britanniques à l'instar de la réforme Vickers ou de l'*open banking*. À peine intégrés, ces développements laissent place à de nouveaux défis, à commencer par le Brexit. L'interconnexion des activités financières internationales est telle que le Brexit a, et continuera d'avoir, des répercussions sur d'autres pays. Les banques britanniques restent néanmoins les premières concernées au sein du monde bancaire. Elles se disent prêtes à y faire face et sont en

²⁹ L'EEE regroupe l'UE, la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein. Il est entré en vigueur en 1994 dans le but d'approfondir les relations entre l'UE et trois des quatre Etats membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), le quatrième étant la Suisse. Cette dernière a refusé par referendum de rejoindre l'EEE.

³⁰ BNP Paribas, *Brexit : déclinaison financière, les grandes lignes*, Conjoncture mars 2019



effet globalement plus prospères, plus solides et moins risquées qu'il y a trois ou quatre ans et donc mieux à même de faire face à de tels bouleversements. En témoignent l'amélioration de leurs comptes de résultat, l'arrêt de la restructuration de leurs bilans pour la plupart d'entre elles³¹, ainsi que l'atteinte de leurs objectifs en termes de consolidation des fonds propres. À y regarder de plus près, les activités de banque de détail restent leur principale source de revenu récurrent. Or celles-ci sont largement influencées par la politique monétaire, qui méritera donc d'être suivie avec attention notamment au regard du dénouement du Brexit.

Laure Baquero

Laure.baquero@bnpparibas.com

³¹ Cet élément reflète les performances enregistrées par les banques jusqu'au premier semestre 2019 et n'intègrent pas les nouvelles restructurations envisagées par HSBC, annoncées lors de la présentation de ses résultats pour le 3^e trimestre 2019.



Annexe

Compte de résultat agrégé des cinq grandes banques britanniques

| GBP milliards | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 1S 18 | 1S 19 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| Produit net bancaire | 132,9 | 139,2 | 134,9 | 109,2 | 112,5 | 105,2 | 101,9 | 97,5 | 105,7 | 106,4 | 53,4 | 55,0 |
| dont produits nets d'intérêts | 65,3 | 69,9 | 68,9 | 57,1 | 55,7 | 57,8 | 58,1 | 56,4 | 58,0 | 60,6 | 28,9 | 28,6 |
| dont commissions nettes | 30,6 | 32,5 | 30,8 | 31,4 | 34,0 | 25,1 | 23,6 | 22,9 | 23,5 | 22,7 | 11,7 | 11,5 |
| dont autres produits nets d'exploitation | 37,0 | 36,9 | 35,2 | 20,8 | 22,4 | 22,3 | 20,1 | 18,3 | 24,2 | 23,1 | 12,8 | 14,9 |
| Frais généraux | 76,6 | 80,8 | 84,0 | 82,9 | 81,0 | 73,5 | 78,2 | 74,9 | 70,4 | 68,6 | 32,9 | 33,0 |
| dont frais de personnel | 39,4 | 44,4 | 44,6 | 44,9 | 45,0 | 36,9 | 37,4 | 37,4 | 36,5 | 35,8 | 17,9 | 18,4 |
| dont autres charges d'exploitation | 37,1 | 36,3 | 39,3 | 37,9 | 36,0 | 36,6 | 40,8 | 37,4 | 33,8 | 32,8 | 15,0 | 14,6 |
| Résultat brut d'exploitation | 56,3 | 58,5 | 51,0 | 26,4 | 31,4 | 31,7 | 23,7 | 22,7 | 35,3 | 37,7 | 20,5 | 22,0 |
| Coût du risque | 57,9 | 36,2 | 30,5 | 19,4 | 20,5 | 6,6 | 9,3 | 8,9 | 6,5 | 4,7 | 1,7 | 3,0 |
| Résultat courant avant impôt | -1,6 | 22,2 | 20,5 | 7,1 | 10,9 | 25,1 | 14,3 | 13,7 | 28,8 | 33,1 | 18,8 | 19,0 |
| Autres produits et résultats exceptionnels | 19,1 | -0,8 | -1,6 | 3,8 | 1,4 | -8,2 | -0,6 | -1,8 | -4,7 | -3,4 | -2,7 | 1,0 |
| Impôt sur les bénéfices | 0,1 | 7,0 | 5,7 | 5,8 | 6,9 | 6,6 | 4,8 | 7,0 | 9,8 | 8,7 | 4,4 | 4,0 |
| Intérêts minoritaires | 2,9 | 1,2 | 1,8 | 1,6 | 2,0 | 1,6 | 2,2 | 1,6 | 1,4 | 1,3 | 0,6 | 0,9 |
| Résultat net | 14,5 | 13,2 | 11,3 | 4,1 | 4,1 | 8,7 | 6,7 | 3,3 | 12,9 | 19,6 | 11,1 | 15,1 |

*Echantillon regroupant Barclays, HSBC, Lloyds, RBS et Standard Chartered. En 2018, elles couvrent ensemble 77% du total de bilan de l'ensemble des établissements de crédit britanniques.

Tableau A

Source : SNL

Rentabilité des fonds propres tangibles (RoTE) : niveaux (annualisés) et cibles

| | Résultats au 1 ^{er} semestre 2019 | Cibles |
|--------------------|--|----------------|
| Barclays | 9,3% | 10% en 2020 |
| HSBC* | 11,2% | > 11% en 2020* |
| Lloyds | 11,5% | 12% en 2019** |
| RBS | 12,1% | 12% en 2020 |
| Standard Chartered | 8,4% | >10% en 2021 |

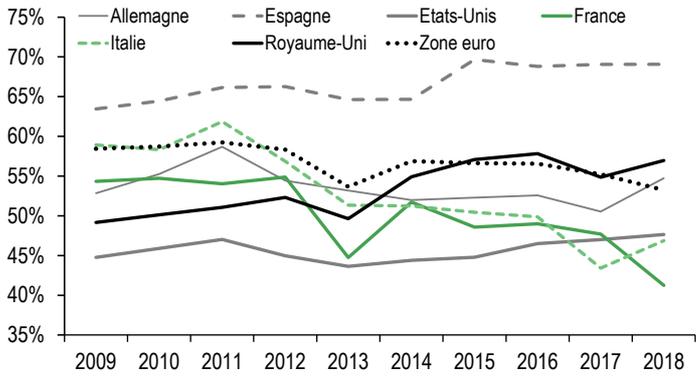
*Objectif reporté sans précision de date lors de l'annonce des résultats du 3^e trimestre 2019

** Cible 2019 initialement fixée à 14% mais ramenée à 12% en septembre 2019

Tableau B

Source : documents de référence du 1^{er} semestre 2019

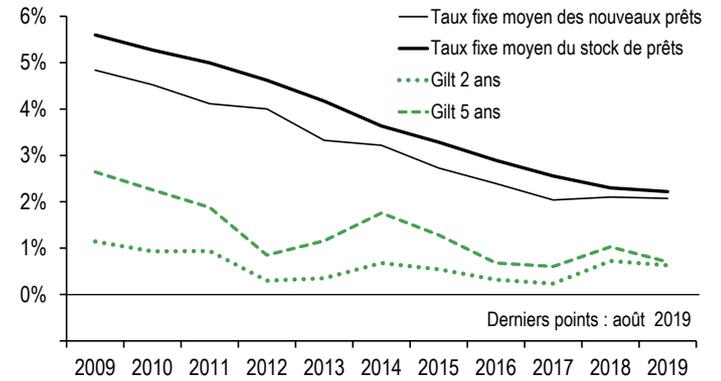
Produits nets d'intérêt en proportion du PNB des grandes banques internationales



Graphique A

Source : SNL, calculs BNP Paribas

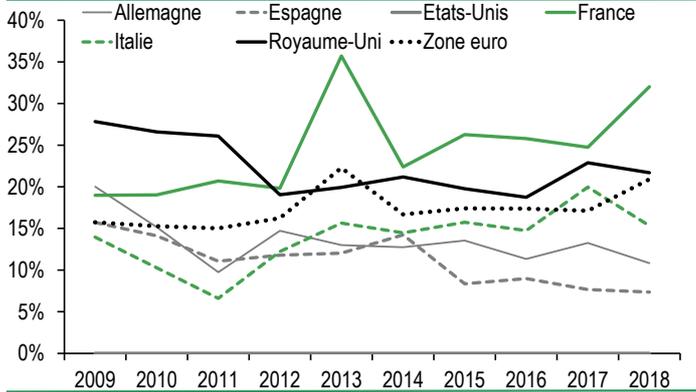
Taux fixes pratiqués par les institutions financières et monétaires lors des prêts à l'habitat et les taux souverains au Royaume-Uni



Graphique D

Source : BoE

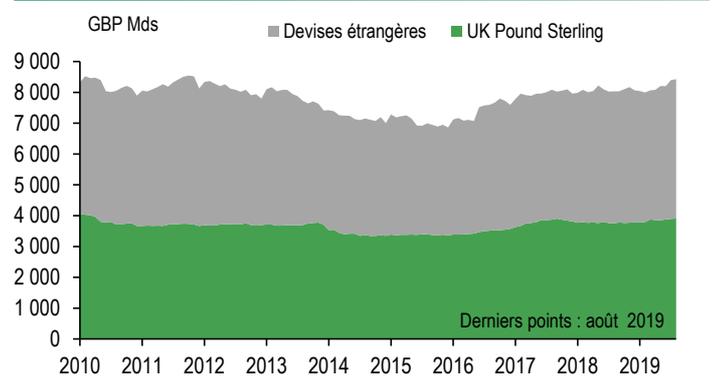
Autres produits nets d'exploitation en proportion du PNB des grandes banques internationales



Graphique B

Source : SNL, calculs BNP Paribas

Montant des actifs détenus par les institutions financières et monétaires au Royaume-Uni par devise



Graphique E

Source : BoE

Taux d'intermédiation au Royaume-Uni



Graphique C

Source : ONS



RECHERCHE ECONOMIQUE GROUPE

William De Vijlder
Chef économiste

+33 1 55 77 47 31 william.devijlder@bnpparibas.com

ECONOMIES AVANCEES ET STATISTIQUES

Jean-Luc Proutat

Responsable – Etats-Unis, Royaume-Uni

+33 1 58 16 73 32 jeanluc.proutat@bnpparibas.com

Hélène Baudchon

France – Marché du travail

+33 1 58 16 03 63 helene.baudchon@bnpparibas.com

Louis Boisset

Banque centrale européenne, synthèses conjoncturelles zone euro, Japon

+33 1 57 43 02 91 louis.boisset@bnpparibas.com

Frédérique Cerisier

Zone euro (gouvernance européenne et finances publiques), Espagne, Portugal

+33 1 43 16 95 52 frederique.cerisier@bnpparibas.com

Raymond Van Der Putten

Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Suisse – Energie, climat – Projections à long terme

+33 1 42 98 53 99 raymond.vanderputten@bnpparibas.com

Tarik Rharrab

Statistiques

+33 1 43 16 95 56 tarik.rharrab@bnpparibas.com

ECONOMIE BANCAIRE

Laurent Quignon

Responsable

+33 1 42 98 56 54 laurent.quignon@bnpparibas.com

Laure Baquero

+ 33 1 43 16 95 50 laure.baquero@bnpparibas.com

Céline Choulet

+33 1 43 16 95 54 celine.choulet@bnpparibas.com

Thomas Humblot

+ 33 1 40 14 30 77 thomas.humblot@bnpparibas.com

ECONOMIES EMERGENTES ET RISQUE PAYS

François Faure

Responsable, Argentine, Turquie, Ukraine, Europe centrale

+33 1 42 98 79 82 francois.faure@bnpparibas.com

Christine Peltier

Adjointe – Grande Chine, Vietnam, Afrique du Sud

+33 1 42 98 56 27 christine.peltier@bnpparibas.com

Stéphane Alby

Afrique francophone

+33 1 42 98 02 04 stephane.alby@bnpparibas.com

Sara Confalonieri

Afrique lusophone et anglophone

+33 1 42 98 43 86 sara.confalonieri@bnpparibas.com

Pascal Devaux

Moyen-Orient, Balkans

+33 1 43 16 95 51 pascal.devaux@bnpparibas.com

Hélène Drouot

Corée, Thaïlande, Philippines, Mexique, pays andins

+33 1 42 98 33 00 helene.drouot@bnpparibas.com

Salim Hammad

Amérique latine

+33 1 42 98 74 26 salim.hammad@bnpparibas.com

Johanna Melka

Inde, Asie du Sud, Russie, Kazakhstan, CEI

+33 1 58 16 05 84 johanna.melka@bnpparibas.com

CONTACT MEDIA

Michel Bernardini

+33 1 42 98 05 71 michel.bernardini@bnpparibas.com



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

PUBLICATIONS DES ETUDES ECONOMIQUES



CONJONCTURE

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité



EMERGING

Analyses et prévisions sur une sélection d'économies émergentes



PERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principaux pays, développés et émergents



ECOFASH

Un indicateur, un évènement économique majeur. Le détail ...



ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...



ECOTV

Tous les mois, nos économistes décryptent l'actualité économique, en images



ECOTV WEEK

Quel est l'évènement de la semaine ?
La réponse dans vos deux minutes d'économie

Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires au présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunérée au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

BNP Paribas est en France constituée en société anonyme. Son siège est situé au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris. Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagé par les termes des restrictions ci-dessus.

Pour certains pays de l'Espace Economique Européen :
Le présent document a été approuvé en vue de sa publication au Royaume-Uni par BNP Paribas Succursale de Londres. BNP Paribas Succursale de Londres est autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudential et autorisée et soumise à une réglementation limitée par la Financial Services Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails de l'autorisation et de la réglementation par la Financial Services Authority.

Le présent document a été approuvé pour publication en France par BNP Paribas SA, constituée en France en société anonyme et autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.
Le présent document est distribué en Allemagne par BNP Paribas Succursale de Londres ou par BNP Paribas Niederlassung Frankfurt sur le Main, une succursale de BNP Paribas S.A. dont le siège est situé à Paris, France. BNP Paribas S.A. Niederlassung Frankfurt sur le Main, Europa Allee 12, 60327 Frankfurt, est autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudential et est autorisée et soumise à une réglementation limitée par le Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Etats-Unis : le présent document est distribué par BNP Paribas Securities Corp., ou par une succursale ou une filiale de BNP Paribas ne bénéficiant pas du statut de broker-dealer au sens de la réglementation américaine. BNP Paribas Securities Corp., filiale de BNP Paribas, est un broker-dealer enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission et est membre de la Financial Industry Regulatory Authority et d'autres bourses principales. BNP Paribas Securities Corp. n'accepte la responsabilité du contenu d'un document préparé par une entité non américaine du groupe BNP Paribas que lorsqu'il a été distribué à des investisseurs américains par BNP Paribas Securities Corp.

Japon : le présent document est distribué au Japon par BNP Paribas Securities (Japan) Limited, ou par une succursale ou une entité du groupe BNP Paribas qui n'est pas enregistrée comme une maison de titres au Japon, à certaines institutions financières définies par l'article 17-3 alinéa 1 du décret d'application de la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers. BNP Paribas Securities (Japan) Limited, est une maison de titres enregistrée conformément à la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers et est membre de la Japan Securities Dealers Association ainsi que de la Financial Futures Association du Japon. BNP Paribas Securities (Japan) Limited, Succursale de Tokyo, n'accepte la responsabilité du contenu du document préparé par une entité non japonaise membre du groupe BNP Paribas que lorsqu'il fait l'objet d'une distribution par BNP Paribas Securities (Japan) Limited à des entreprises basées au Japon. Certains des titres étrangers mentionnés dans le présent document ne sont pas divulgués au sens de la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers.

Hong-Kong : le présent document est distribué à Hong Kong par BNP Paribas Hong Kong Branch, filiale de BNP Paribas dont le siège social est situé à Paris, France. BNP Paribas Hong Kong Branch exerce sous licence bancaire octroyée en vertu de la Banking Ordinance et est réglementée par l'Autorité Monétaire de Hong Kong. BNP Paribas Hong Kong Branch est aussi une institution agréée réglementée par la Securities and Futures Commission pour l'exercice des activités réglementées de types 1, 4 et 6 (Regulated Activity Types 1, 4 et 6) en vertu de la Securities and Futures Ordinance. Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>

© BNP Paribas (2015). Tous droits réservés.

POUR RECEVOIR NOS PUBLICATIONS

VOUS POUVEZ VOUS ABONNER SUR
NOTRE SITE ONGLET ABONNEMENT
<http://economic-research.bnpparibas.com>

OU

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER NOTRE
APPLICATION **ECO NEWS**
POUR SUPPORTS APPLE ET ANDROÏD



© BNP Paribas (2015). Tous droits réservés.

Bulletin édité par les Etudes Economiques – BNP PARIBAS
Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS
Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34
Internet : www.group.bnpparibas.com - www.economic-research.bnpparibas.com

Directeur de la publication : Jean Lemierre
Rédacteur en chef William De Vijder



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change